

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 13 octobre 2015, à 20 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Serge Breton, Jean Levasseur et Jean Goulet, conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présent M. Jérémie Tremblay, directeur général adjoint/ secrétaire-trésorier adjoint.

114-10-15  
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

115-10-15  
Procès-verbaux  
8 et 22 septembre

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 8 et 22 septembre 2015 soient acceptés et que l'on dispense le directeur général adjoint d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

116-10-15  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Comptes à ratifier : | 19 518.74 \$         |
| Compte à payer :     | <u>113 737.06 \$</u> |

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Total des paiements | 133 255.80\$ |
|---------------------|--------------|

ADOPTÉ

117-10-15  
Soumission  
diesel

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de demander des soumissions pour l'achat d'environ 15 000 litres de diesel et d'huile à chauffage. Les soumissions seront reçues jusqu'au 3 novembre 2015 à 11 heures.

ADOPTÉ

118-10-15  
Projet expertise  
bruit éoliennes

Considérant qu'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut conclure avec une autre municipalité locale une entente par laquelle elles délèguent tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

Considérant que certains résidents de la municipalité se plaignent de difficultés à dormir à cause du bruit provenant des éoliennes durant la soirée et la nuit ;

Considérant que le Comité sur la question sonore souhaite que des solutions soient apportées aux cas les plus préoccupants, soit les troubles de sommeil qui ont été signalés ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à des experts spécialisés en acoustique afin de mieux cerner les problématiques et de trouver des solutions ;

Considérant le protocole d'entente liant le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de L'Érable, dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement, qui vise à favoriser le rapprochement des parties impliquées dans la réalisation du projet éolien ;

En conséquence, Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité signe une entente de délégation de compétence à la MRC de L'Érable afin de lui confier la coordination du mandat visant à évaluer le bruit et l'insonorisation de certaines résidences et de proposer des solutions, le tout tels qu'il sera plus amplement définit par le Comité sur la question sonore.
- Que la Municipalité s'engage selon les paramètres suivants :
  - La municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à défrayer conjointement avec la municipalité de Saint-Ferdinand jusqu'à 25 % des coûts totaux pour la réalisation du mandat décrit plus haut ;
  - La contribution de chacune des deux municipalités sera établie au prorata du nombre d'éoliennes se trouvant sur leur territoire respectif ;
  - Cet engagement sera prélevé à même les redevances annuelles versées par le promoteur à la Municipalité ;
  - La MRC de L'Érable qui agira à titre de mandant et de gestionnaire du projet, conformément au protocole d'entente signé avec le MAMOT ;
  - Cet engagement est conditionnel à la contribution formelle de la compagnie Éoliennes de L'Érable pour 25% des coûts totaux de ce mandat. La compagnie devra faire parvenir à la MRC de L'Érable une lettre à cet effet avant le 21 octobre 2015 ;
- Que la Municipalité ne délègue sa compétence en matière de bruit que dans le cadre du mandat ci-haut décrit.

ADOPTÉ

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 01-2002 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux en ajoutant les chemins suivants:

Bas du rang 4 sur 3 km

Haut du rang 4 sur 5.1 km

Route du 2 jusqu'à l'entrée de la rue de l'Église sur 2 km

Rue de l'Église au complet

Du 563 rue Principale sur 350 mètres

Rue du Ruisseau sur 400 mètres

ADOPTÉ

119-10-15  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20:10 heures.

ADOPTÉ

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Jérémy Tremblay  
Directeur général adjoint /  
Secrétaire-trésorier adjoint